



**2^{de} ENQUETE AUPRES DES TPE / PME
DU PAYS DE BREST**
**« Comment affrontez-vous la crise
votre entreprise,
vos salariés et vous ? »**

DECEMBRE 2020



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ● ENTREPRISES ● FORMATION ● INCLUSION, INNOVATION ● SERVICES

DEFIS EMPLOI PAYS DE BREST
1 RUE LOUIS PIDOUX • 29200 BREST • 02 98 42 08 24

WWW.DEFISEMPLUI.BZH

L'ENQUETE

En cette année 2020 marquée par la crise sanitaire, DEFIS Emploi, via ses différents dispositifs (PLIE, RH TPE, Clause d'insertion, DIGITAL TPE, CitésLab) a poursuivi l'accompagnement des entreprises. Les relations privilégiées entretenues avec elles ont permis d'aboutir à une vision affinée de leurs besoins et préoccupations pendant le premier confinement et lors de la reprise d'activité à l'issue de celui-ci. Une première enquête a été réalisée en avril/mai 2020 pour rendre compte de la manière dont les dirigeants de TPE/PME traversaient la crise. Le rapport d'enquête a donné lieu à différents constats : difficultés rencontrées par les entreprises, niveau de mobilisation des dispositifs d'aide, impact de la crise sur la gestion du personnel...

Lors de ce premier confinement, nous avons recontacté les entreprises qui en avaient formulé le souhait pour les accompagner au mieux durant cette période. Sur les 205 répondants, près d'un quart d'entre eux ont sollicité un appui pour faire face à certaines difficultés, ce qui a été débuté dès avril 2020.

Cette expérience a conduit DEFIS Emploi à réfléchir à la pertinence de reconduire une enquête, pendant le deuxième confinement, pour deux raisons principales : Continuer à proposer un appui aux entreprises et mesurer l'évolution de la capacité des dirigeants à faire face à la crise.

Les relations de confiance ainsi établies entre les entreprises et les structures qui les soutiennent ou les accompagnent permettent le recueil de « données terrain » (situations rencontrées, besoins réels, problématiques diverses, solutions adaptées proposées...). Ces éléments riches d'enseignement constituent une base d'informations à partager afin de mettre en lumière la réalité économique des entreprises dans leur quotidien en contexte de crise sanitaire. Ces données ont pour objectif de permettre une meilleure lisibilité de leur situation afin de faciliter la mise en œuvre de solutions adaptées, de mesures concrètes ou autre selon les différentes saisines qui peuvent en être faites...

SOMMAIRE

1. REpondants A L'ENQUÊTE	5
2. SITUATION PENDANT LA CRISE	8
3. MISE EN CONFORMITE AVEC LA LEGISLATION	11
4. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENTREPRISES DURANT LE CONFINEMENT	13
5. MOBILISATION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS PAR LES ENTREPRISES.....	15
6. REPRISe D'ACTIVITE.....	29

1. REpondants A L'ENQUÊTE

L'enquête a permis à DEFIS Emploi de faire remonter **50 réponses d'entreprises** au 22 décembre 2020.

Une première consultation a été lancée le 9 décembre, puis une relance le 18 décembre 2020.

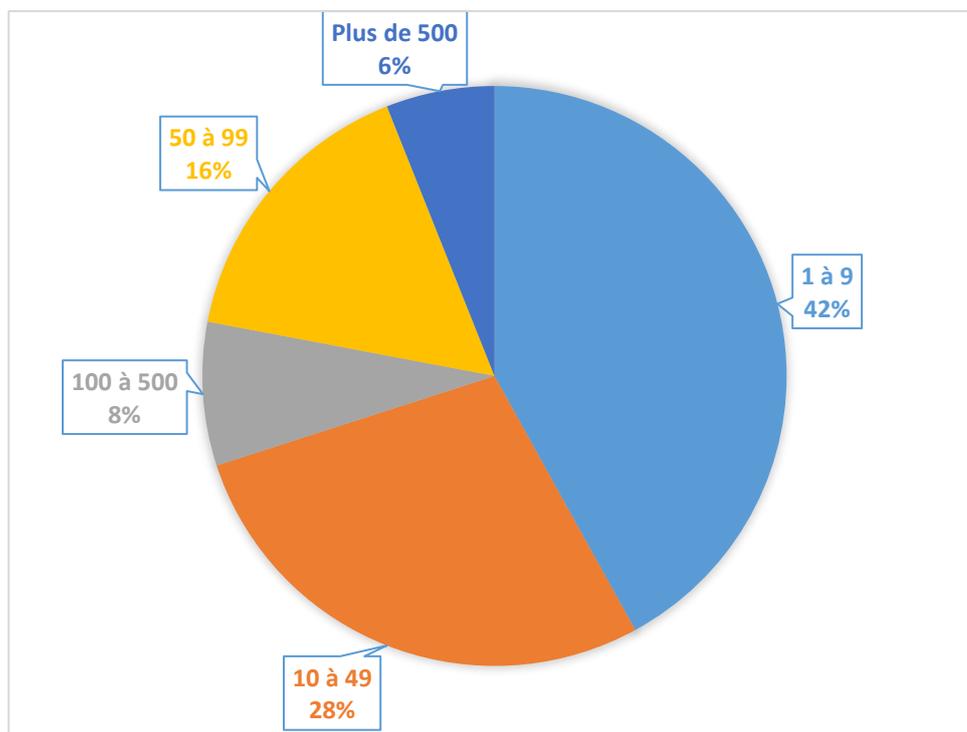
Observation : Cette deuxième enquête, diffusée au même panel de dirigeants a obtenu près de 4 fois moins de réponses que la première. Cette différence notable peut s'expliquer par le fait que sur ce deuxième confinement, la plupart des répondants maintenaient « normalement » leur activité et avaient de ce fait moins de temps à consacrer à l'enquête. Une seule entreprise a sollicité un accompagnement après avoir répondu à l'enquête. Nous en déduisons que les entreprises étaient mieux armées pour faire face à ce nouvel épisode. Ces éléments seront détaillés dans les analyses qui constituent ce rapport d'enquête.

Une majorité de TPE-PME

Les **Très Petites Entreprises (TPE)** de **moins de 10 salariés**, représentées à hauteur de 42% constituent la plus importante catégorie de répondants.

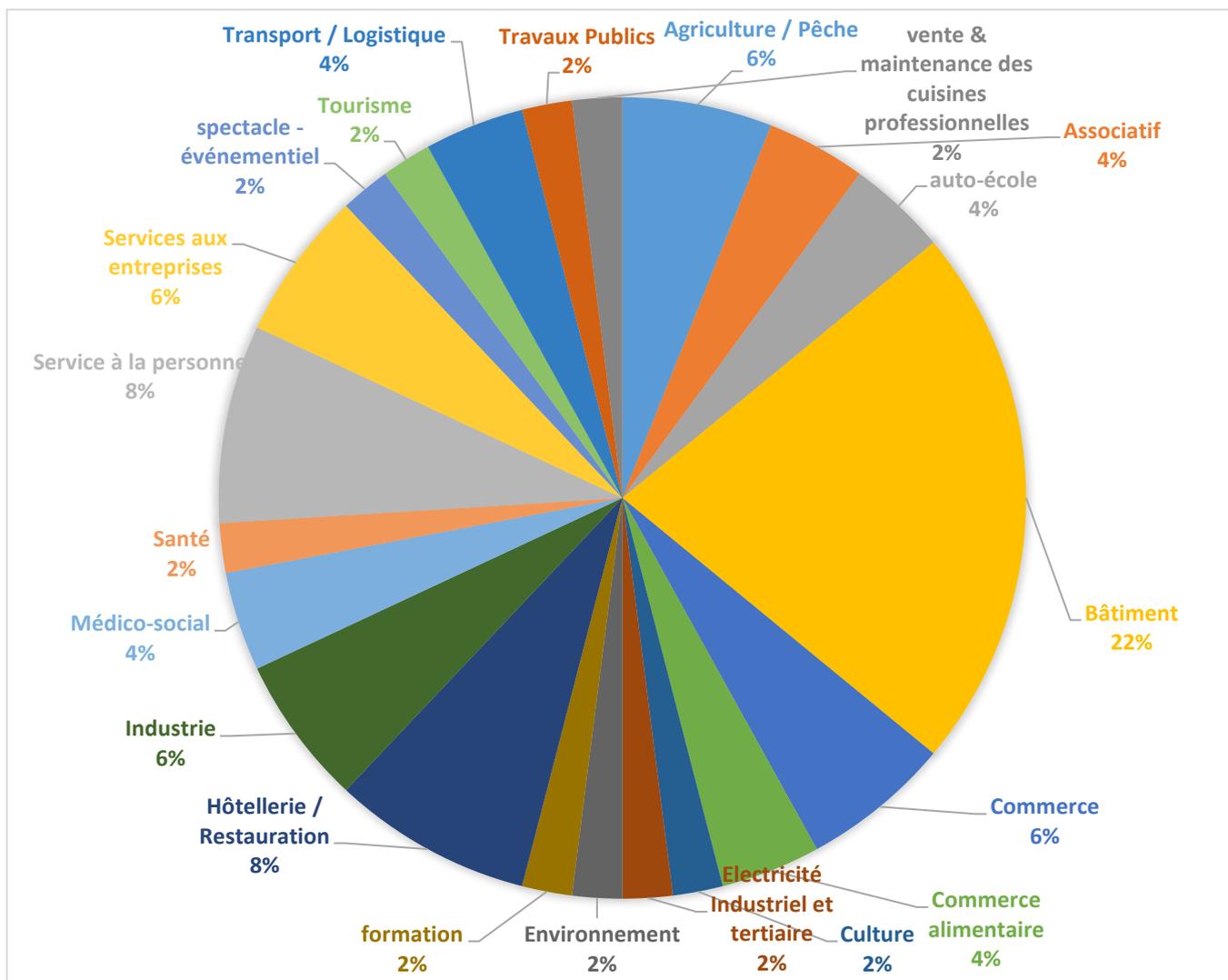
Les entreprises de 10 à 100 salariés sont représentées à hauteur de 52%.

Les entreprises de plus de 100 salariés sont faiblement représentées avec 6%.



Une large représentation des secteurs d'activité

Les secteurs d'activité les plus représentés dans l'enquête sont ceux du **Bâtiment Travaux Publics** (22%), **hôtellerie-restauration** (8%), **services à la personne** (8%), **commerce, industrie et services aux entreprises** (6%),



Les dispositifs de DEFIS Emploi

DEFIS Emploi a mobilisé ses différents dispositifs d'accompagnement aux entreprises pour relayer l'enquête auprès du plus grand nombre :

RH TPE :

RH TPE est un dispositif gratuit de soutien en ressources humaines pour les dirigeants d'entreprises de 0 à 20 salariés du Pays de Brest, tous secteurs d'activités confondus. A ce jour, plus de 700 entreprises ont bénéficié du soutien du dispositif pour un diagnostic et un soutien en ressources humaines (recrutement, formation, management, organisation, aides...)

PLIE :

Le dispositif PLIE c'est tout un réseau d'acteurs locaux engagés ensemble pour l'emploi dans le Pays de Brest. Mais aussi plus de 25 ans d'expérience de soutien aux entreprises, dans le recrutement et l'analyse de situation de travail.

Découvrir, recruter, développer... le PLIE est là pour accompagner les entreprises.

DIGITAL TPE :

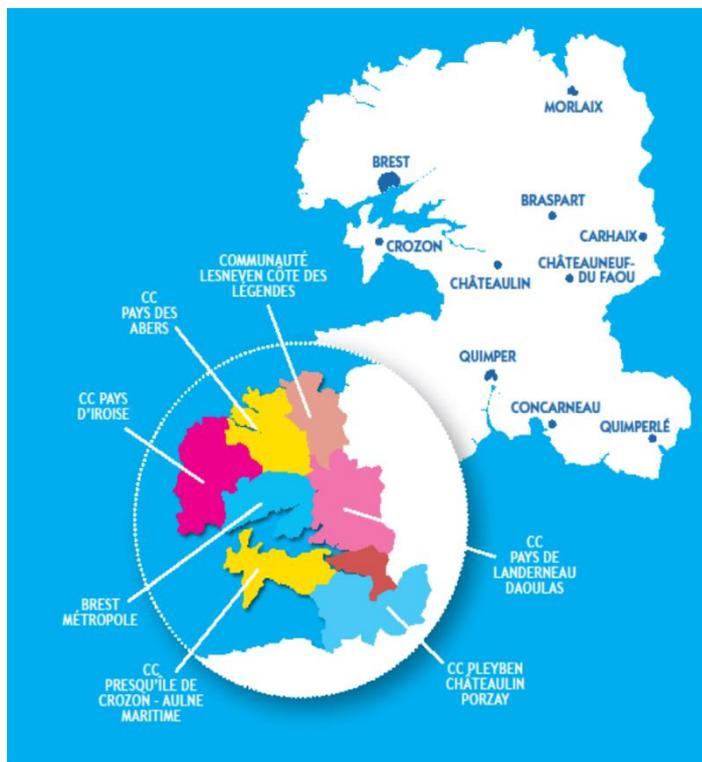
Le dispositif DIGITAL TPE permet aux Très Petites Entreprises (TPE) de 0 à 20 salariés de bénéficier gratuitement d'un diagnostic et de conseils personnalisés pour amorcer leur transition numérique. Depuis 2017, les chargés de mission accompagnent les entreprises sur le développement de leur présence sur internet, le développement du e-commerce, la formation en e-learning, et tous types d'outils numériques pour optimiser son organisation.

Clause d'Insertion Sociale :

La clause d'insertion sociale émane avant toute chose d'une volonté politique, dont l'objectif est de favoriser le retour à l'emploi sur le Pays de Brest des publics qui en sont éloignés. Son introduction dans les marchés publics ou privés, permet aux maîtres d'ouvrage de répondre à cette exigence en conditionnant l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre l'exclusion.

CitésLab :

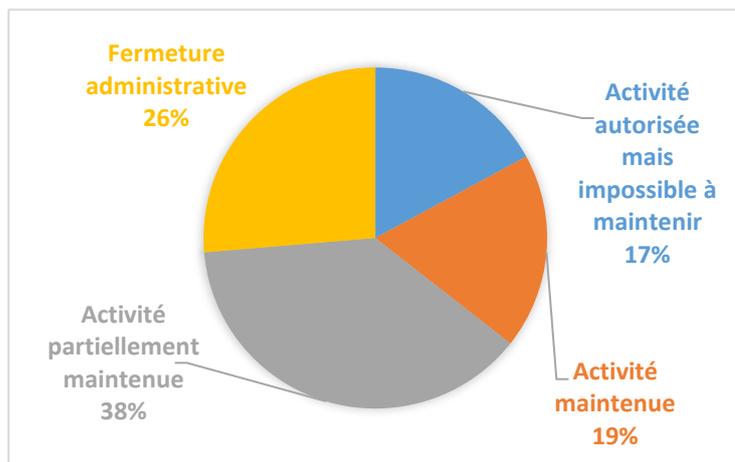
CitésLab est un dispositif piloté par BPI France qui a pour objectif d'aider les habitants des quartiers (QPPV*) dans leur projet de création d'entreprise. L'accompagnement du dispositif permet à ces habitants de vérifier la cohérence et la faisabilité du projet, de donner une information sur les étapes de la création d'entreprise et sur les formations nécessaires au projet. CitésLab, c'est aussi des orientations vers les partenaires locaux de l'entrepreneuriat et de l'emploi, des informations pour la recherche d'un local et d'aides financières.



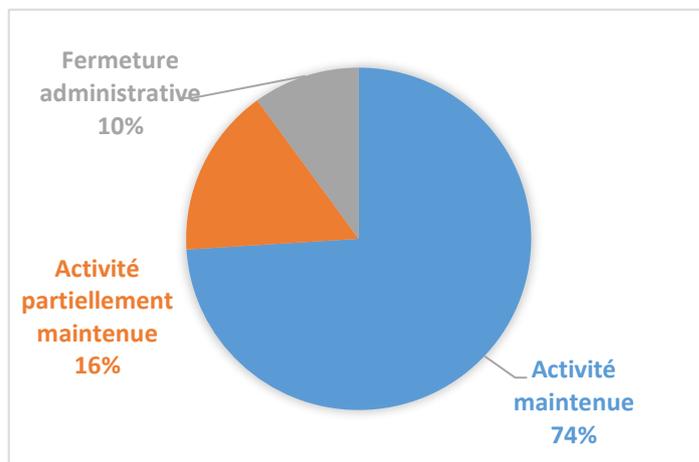
2. SITUATION PENDANT LA CRISE

Une activité davantage maintenue qu'au premier confinement

Pendant le deuxième confinement, **74% des entreprises ont vu leur activité maintenue contre seulement 19% au premier confinement**. Les fermetures administratives représentent 10% des situations et 16% ont vu leur activité partiellement maintenue.



Situation des entreprises au premier confinement

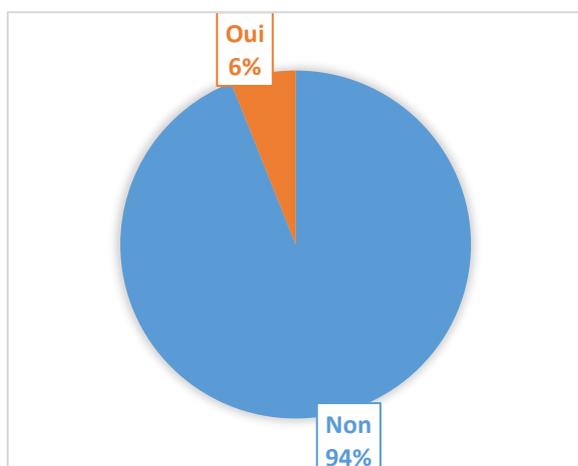


Situation des entreprises au deuxième confinement

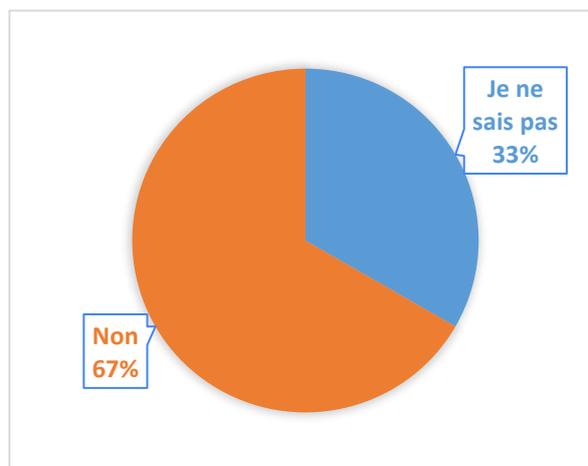
Peu de fin de contrats liées à la crise au moment de l'enquête

94% des entreprises qui ont répondu ont affirmé ne pas avoir eu besoin de se séparer d'un collaborateur pendant la crise.

Avez-vous été dans la situation de vous séparer de certains de vos collaborateurs ?



Si oui, comptez-vous les embaucher à nouveau à l'issue de la crise sanitaire liée au COVID-19 ?



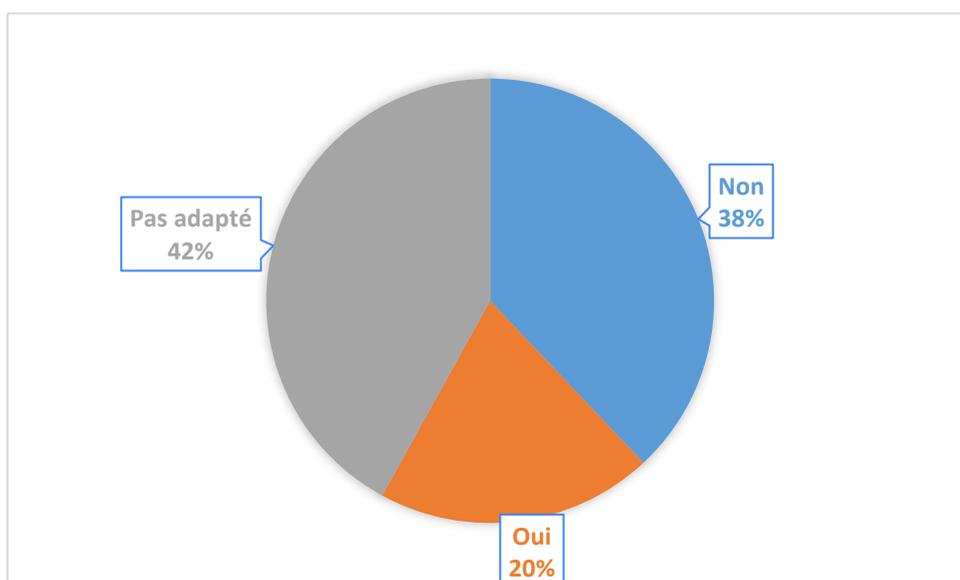
6% des répondants ont été obligés de se séparer de collaborateurs. On notera que c'était déjà le cas lors du premier confinement. Pour le moment, la crise n'a donc pas débouché sur beaucoup de

licenciements parmi les répondants. Parmi les 6 % s'étant séparé de collaborateurs, 2 tiers d'entre eux ne comptent pas les réembaucher après la crise.

Peu de recours à la formation à distance pour les salariés en activité partielle

L'activité partielle et le confinement étaient l'occasion pour les entreprises de former leurs salariés via des MOOC (Massive Open Online Course), Open Class room ou autre.

Cette pratique semble avoir été plus utilisée par les entreprises que lors du premier confinement puisque 20% des dirigeants ont utilisé le FNE formation pour former leurs salariés contre 7% au premier confinement. Néanmoins, beaucoup d'entre eux ne l'ont pas mobilisé (80%), une grande partie (42%) déclarant que le dispositif n'était pas adapté.



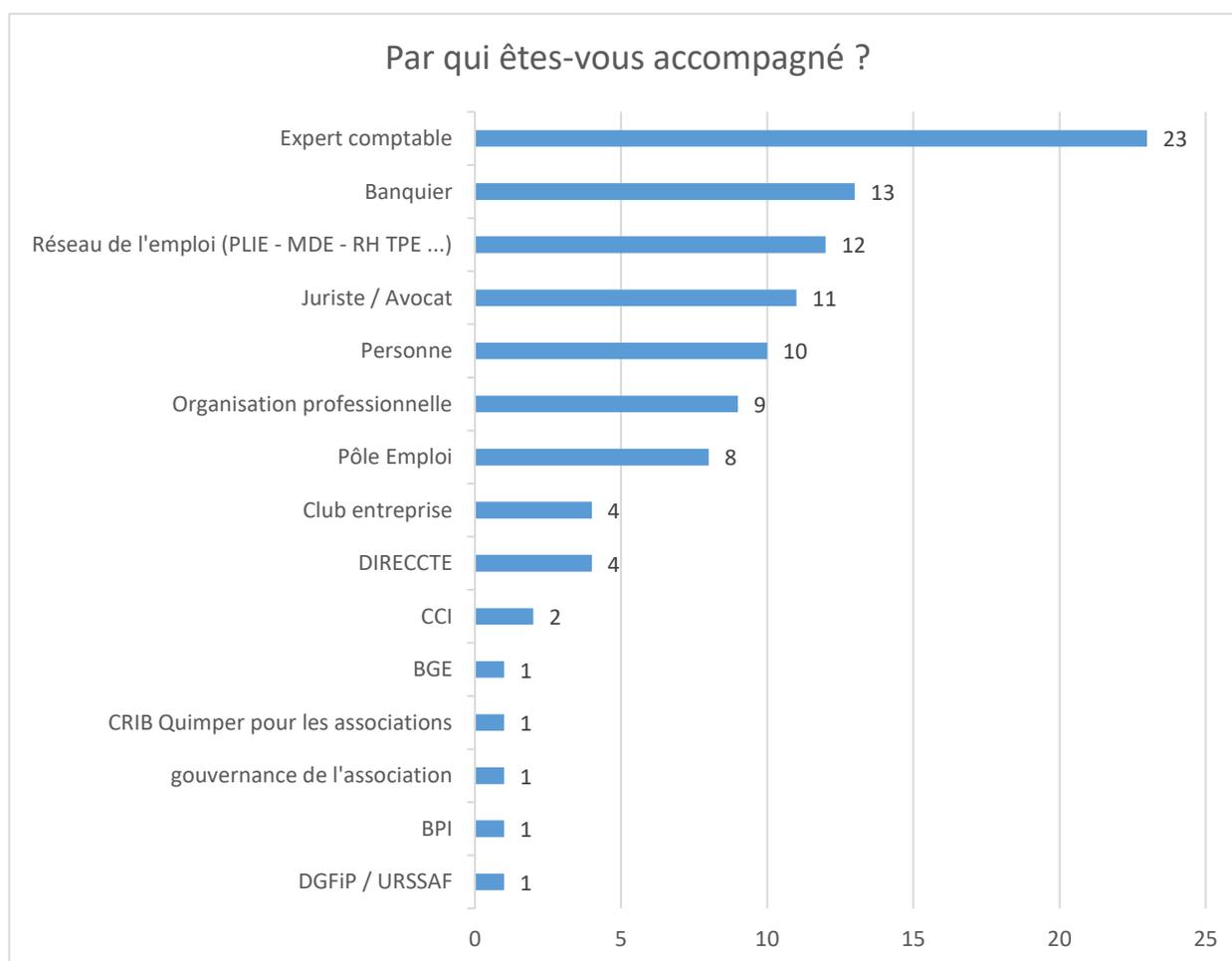
L'expert-comptable : premier conseiller des entreprises pendant la crise

Les entreprises se sont tournées en premier lieu, comme lors du premier confinement vers les services de **leur expert-comptable** pour se faire accompagner pendant la crise (**46% d'entre elles**).

Elles se tournent aussi vers **leur organisation professionnelle, clubs d'entreprises** pour 26% d'entre elles. Les entreprises ont également beaucoup sollicité **leur banquier** (26%) ainsi que **les services d'un juriste ou avocat** (22%).

Comparativement au premier confinement, **les acteurs de l'emploi ont été davantage sollicités, notamment en raison des besoins de recrutement qui perdurent**. 24% des répondants ont été accompagnés par les PLIE, Maisons de l'emploi et leurs dispositifs et 16% d'entre eux ont fait appel à Pôle Emploi.

A noter que 20% des entreprises ne se sont faites accompagner par aucun acteur contre 22% au premier confinement.



3. MISE EN CONFORMITE AVEC LA LEGISLATION

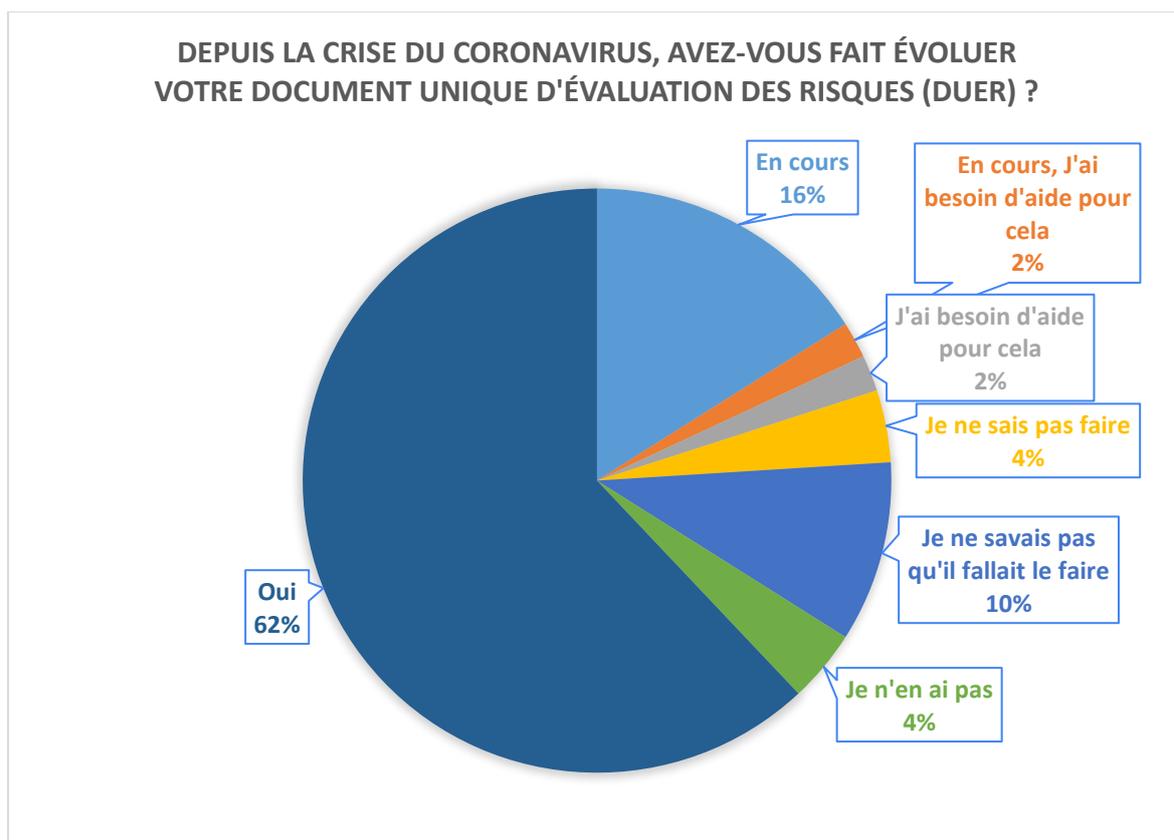
La mise à jour du DUER davantage prise en compte par les entreprises

L'adaptation des mesures sanitaires doit être retranscrite dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) qui doit donc être actualisé. Les mesures de prévention du document doivent être portées à la connaissance des salariés.

La majorité des entreprises a mis à jour son DUER (62%) alors qu'ils n'étaient que 25% à l'avoir mis à jour lors du premier confinement.

Néanmoins, 22% des entreprises ne l'ont pas réalisé en raison de difficultés dans sa mise en œuvre. Ces entreprises ont fait part d'un besoin d'aide ou d'une **méconnaissance** pour mettre à jour ce document.

Pour les 16% restants, le document est en cours de mise à jour.



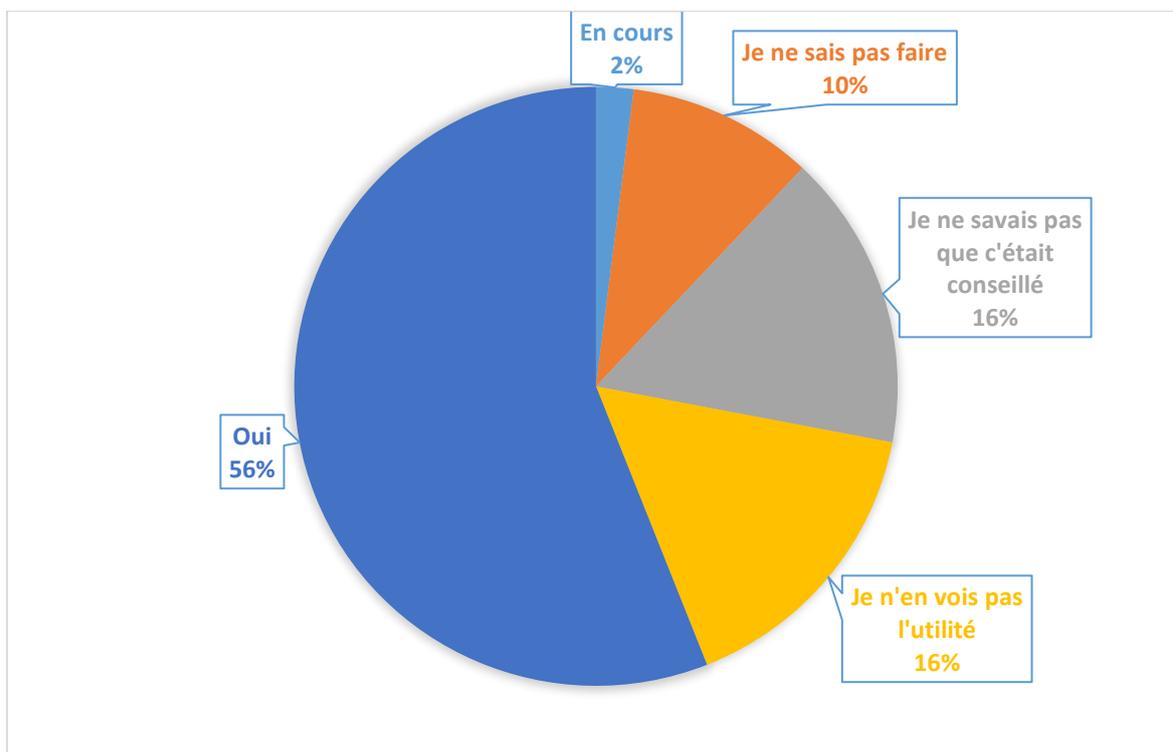
Une meilleure connaissance du Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Concernant le Plan de Continuité d'Activité, le constat est similaire au DUER puisque 56% des entreprises l'ont réalisé contre 17% lors du premier confinement.

Pour les entreprises qui ne l'ont pas mis en place, 16% n'en voient pas l'utilité, 16% ne savaient pas que c'était conseillé tandis que 10% déclarent ne pas savoir le faire.

L'enquête montre donc que si davantage d'entreprises ont rédigé un PCA depuis le premier confinement, une importante partie d'entre elles n'en disposent toujours pas (44%).

*Vous savez ce que c'est qu'un PCA et vous avez rédigé le vôtre ?
(Plusieurs réponses possibles).*



4. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENTREPRISES AU DEUXIEME CONFINEMENT

Des difficultés de trésorerie et d'activité moins importantes qu'au premier confinement



Près de **33%** des entreprises ont répondu rencontrer de très importantes (10%) ou d'importantes (23%) difficultés liées à la trésorerie. C'est moins que lors du premier confinement (43%). 24% s'est dite moyennement concernée par les difficultés de trésorerie au moment de l'enquête. 41% des entreprises interrogées s'estiment peu ou pas concernées par ces difficultés de trésorerie.

Au niveau de leur activité, **30%** des entreprises répondantes ont rencontré de très importantes (22%) ou d'importantes (8%) difficultés liées au manque d'activité en raison de la fermeture de leur établissement. C'est près de moitié moins que lors du premier confinement (62%). La majorité des entreprises (54%) s'estiment peu ou pas concernées par ces difficultés.

30% des entreprises rencontrent de très importantes (16%) ou d'importantes (14%) difficultés liées au manque d'activité du fait d'une difficulté d'accès au marché/clients. Là encore, on note une amélioration par rapport au premier confinement (48%).

Moins d'entreprises mises en difficulté par l'activité partielle et le gel des embauches

17% des entreprises nous ont informé connaître de très importantes (8%) ou d'importantes (8%) difficultés liées à l'activité partielle et au gel des embauches. C'est moitié moins que lors de la première enquête (34%).



Un recul des difficultés d'approvisionnement et des difficultés à écouler les stocks

Seuls **6%** des entreprises rencontrent des difficultés d'approvisionnement importantes (4%) ou très importantes (2%) auprès de leurs fournisseurs contre **38%** au premier confinement. Néanmoins, 23% se disent moyennement concernées.

Concernant l'écoulement des stocks, seuls **10%** des entreprises expriment des difficultés importantes (6%) ou très importantes (4%).

Des difficultés moins importantes concernant le respect des gestes barrières

10% des entreprises rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre des gestes barrières contre **35%** lors de la première vague. **28%** néanmoins se déclarent moyennement concernées par ces difficultés.



Une meilleure appropriation des informations et des dispositifs

4% des entreprises ont du mal à accéder à des informations claires sur les dispositifs en place durant la crise sanitaire contre **32%** la première fois. 24% ne se sentent que moyennement concernées tandis que 70% s'estiment peu ou pas concernées.

En ce qui concerne les difficultés à effectuer les démarches, 4% des entreprises ont de réelles difficultés à effectuer les démarches tandis que 34% au premier confinement. Notons que 21% se disent moyennement concernées par ces difficultés. 77% des entreprises s'estiment peu ou pas concernées par ces difficultés.

Un manque de personnel qui perdure

Près d'un tiers (34%) des entreprises rencontrent des difficultés liées à une augmentation de leur activité car ils manquent de personnel pour répondre à cette nouvelle demande. C'est bien plus que lors de la première vague (9%). Cependant, la majorité des entreprises n'est pas ou peu concernée (60%) par cette problématique.



Concernant les entreprises qui ont une activité stable, 27% rencontrent un manque de personnel important (18%) ou très important (9%).

5. MOBILISATION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS PAR LES ENTREPRISES par rapport au premier confinement

NB : Le traitement de l'enquête sur la mobilisation ou non des différents dispositifs mobilisables par les entreprises est réalisé de manière à faire apparaître la différence entre les deux confinements. Nous retrouvons donc à gauche le graphique exprimant les résultats obtenus lors du premier confinement et à droite le graphique faisant état des réponses exprimées lors de cette deuxième enquête.

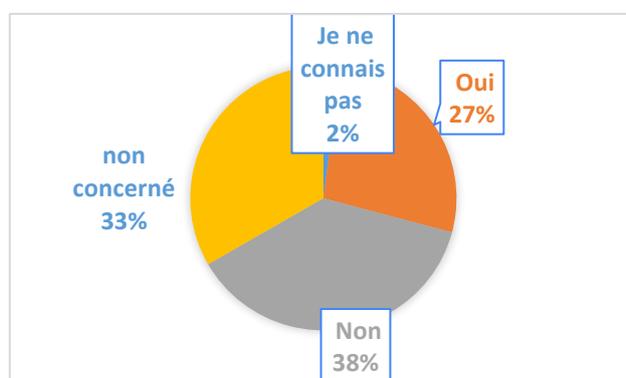
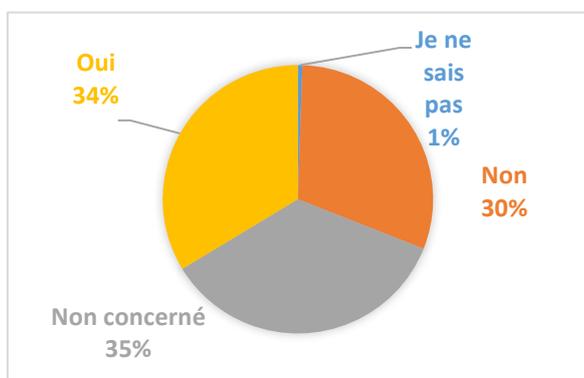
Impact sur l'organisation du travail et des Ressources Humaines

5.1. Un recours au télétravail encore faible

La mobilisation du télétravail par les entreprises est mitigée. 27% d'entre elles le mobilisent tandis que 71% ne le mobilisent pas ou ne se sentent pas concernés.

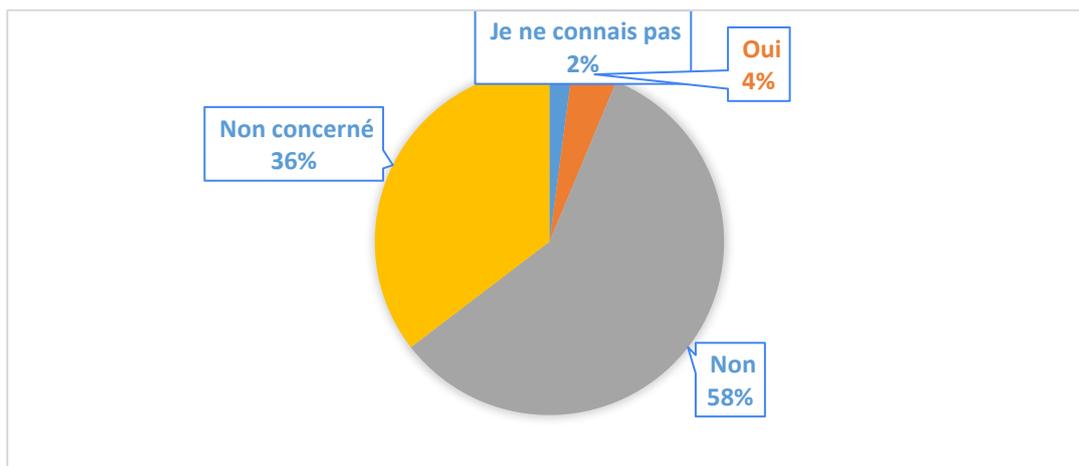
On note donc peu d'évolution dans la mobilisation du télétravail chez les entreprises.

Si les entreprises ne mobilisent pas le télétravail, cela ne s'explique pas forcément par le fait qu'elles ne croient pas en la pertinence du dispositif, mais plutôt par la représentativité des entreprises répondant à l'enquête ne pouvant mettre en place le télétravail (Bâtiment, commerce, HCR...) d'autres facteurs, qui peuvent concerner particulièrement les TPE/PME : non-adapté à certains postes, manque de moyens etc...

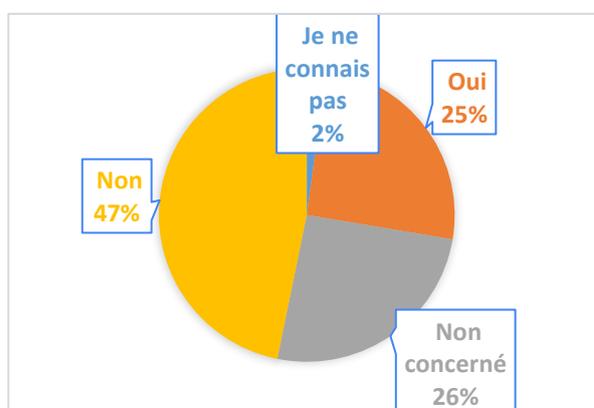


5.2. L'activité partielle longue durée

Nous notons que l'activité partielle longue durée est à ce jour très peu utilisée par les entreprises, avec près d'un tiers d'entre elles qui s'estiment non concernées au moment de l'enquête.



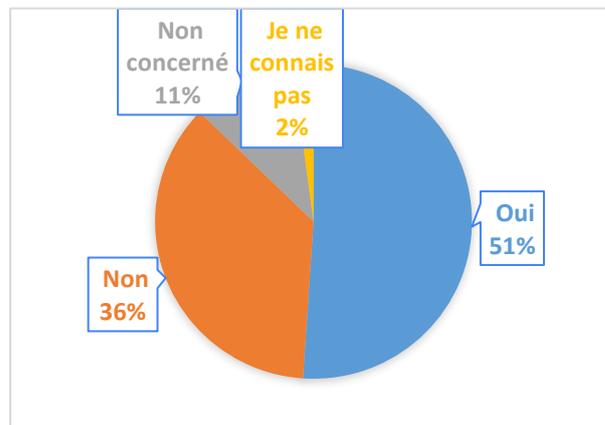
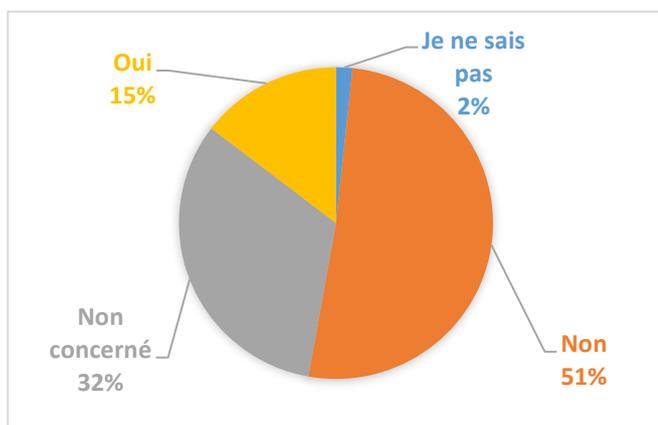
5.3. L'activité partielle (« simple »)



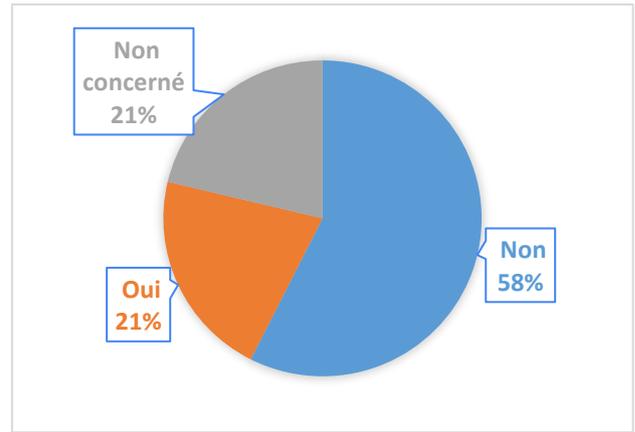
L'activité partielle « simple » connaît un fort recul avec une mobilisation par 25% des entreprises contre 71% lors de la première vague. Ce recul s'explique facilement dans la mesure où les entreprises ont davantage maintenu leur activité au moment de la deuxième enquête.

5.4. Un regain des embauches

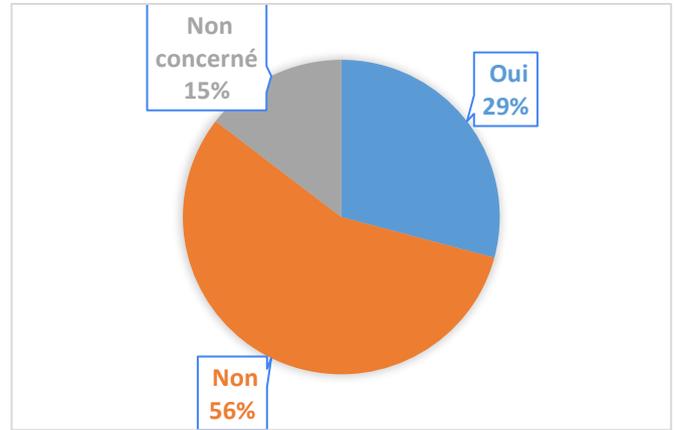
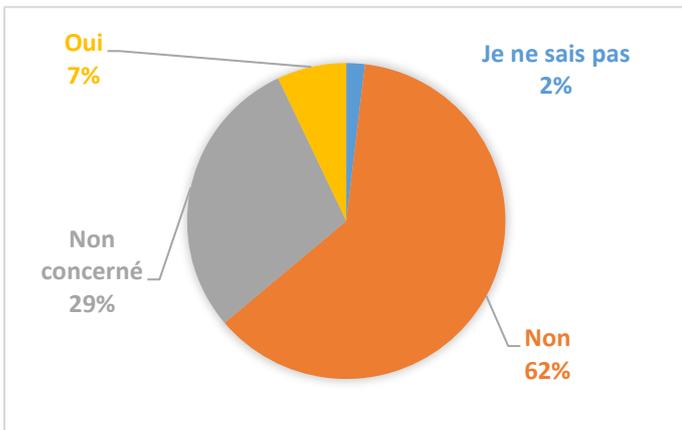
51% des entreprises ont répondu poursuivre leurs embauches contre seulement 15% à la première enquête. Une différence notable qui peut s'expliquer en raison de l'activité davantage maintenue et plus importante. On note cependant que 36% des entreprises interrogées n'embauchent toujours pas.



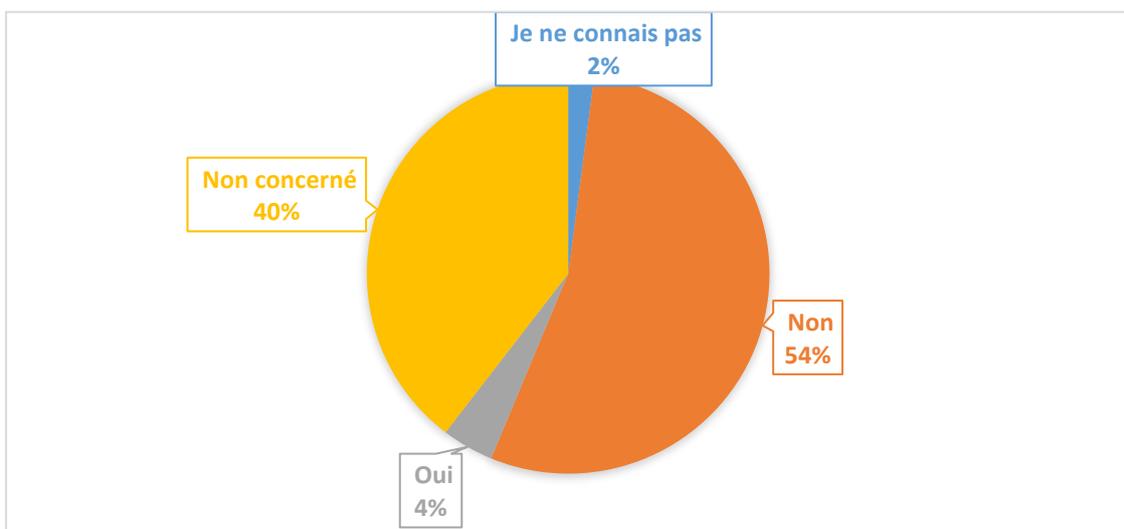
Seulement 21% des entreprises ont gelé les embauches contre 38% la dernière fois, ce qui confirme le regain des embauches indiqué par l'analyse précédente.



29% des entreprises affirment avoir eu recours à du personnel externe (intérimaire...), soit en regain important du recours à l'intérim puisqu'elles n'étaient que 7% lors de la première vague.



Seuls 4% des entreprises affirment avoir eu recours au prêt de salarié qui n'est donc quasiment pas mobilisé. Notons qu'en tant qu'alternative à l'activité partielle, il est possible que son recours soit plus important lorsque les taux de prise en charge de l'activité partielle auront baissé.



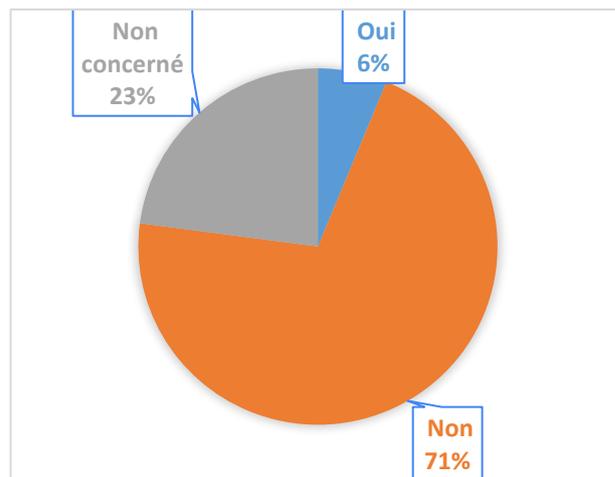
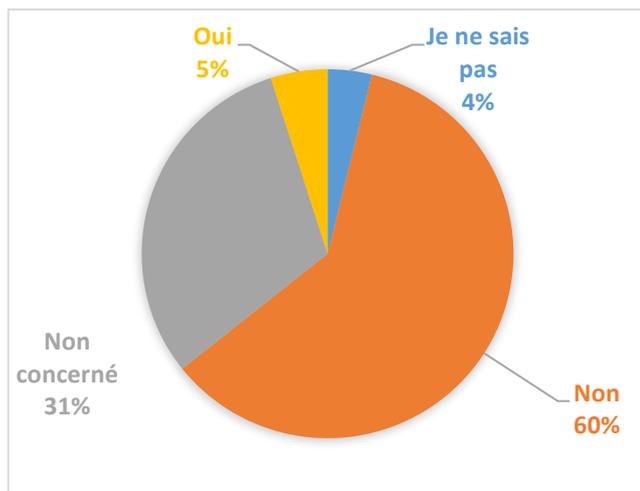
En ce qui concerne le licenciement économique, seule une entreprise déclare y avoir eu recours.

5.5. Dérogations de droit du travail posées par la loi d'urgence sanitaire : faible mobilisation et préférence pour l'incitation

La loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid 19 continue d'assouplir temporairement le droit du travail pour permettre aux entreprises d'aménager et de maintenir leur activité pendant la crise.

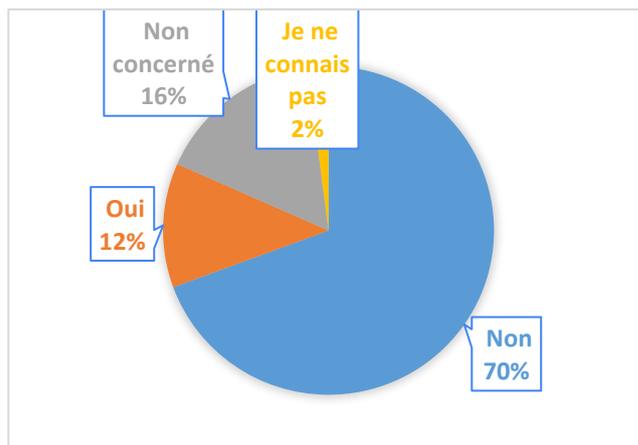
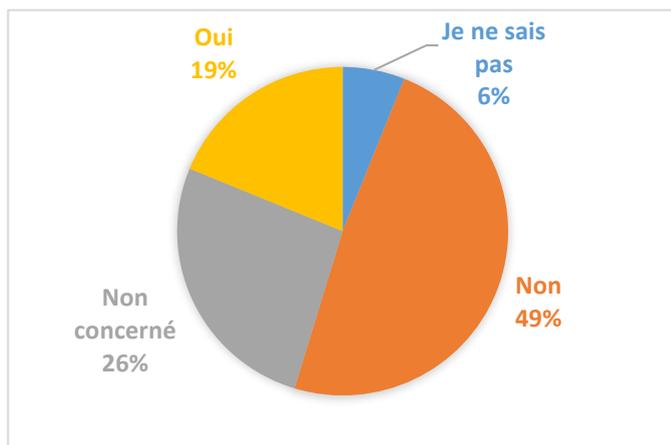
Augmentation temps de travail, dérogation dimanche

La possibilité d'augmenter le temps de travail des salariés est toujours peu utilisée (6%) par les entreprises du fait du contexte (confinement, garde d'enfants etc, ...).

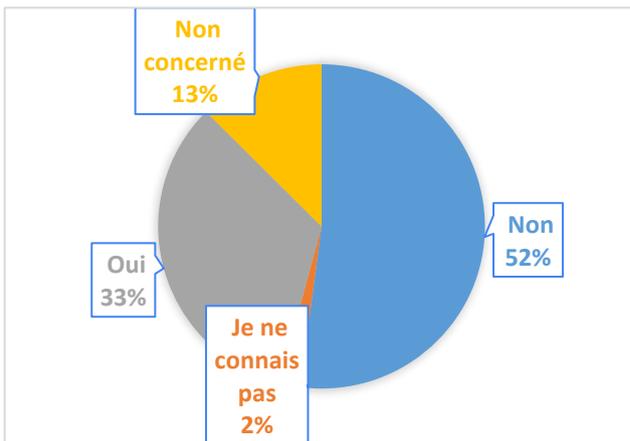
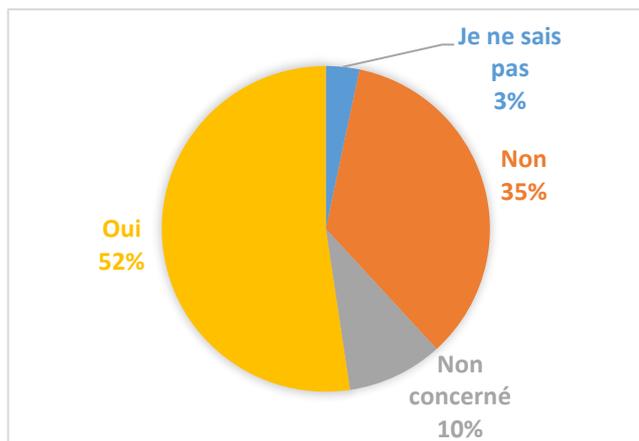


Congés Payés 6 jours avec accord entreprise ou branche, RTT

La possibilité de d'imposer de congés payés ou RTT suite aux dérogations permises par la loi Urgence Sanitaire n'a été que très peu utilisée (12%), soit moins encore que lors du premier confinement (49%). 86% des répondant n'y ont pas eu recours ou ne se sont pas dits concernés.



Cependant, si les entreprises n'ont pas imposé de congés payés à leurs salariés, **33% des entreprises les ont incités à poser des congés payés. C'est moins que lors de la première fois (52%).**

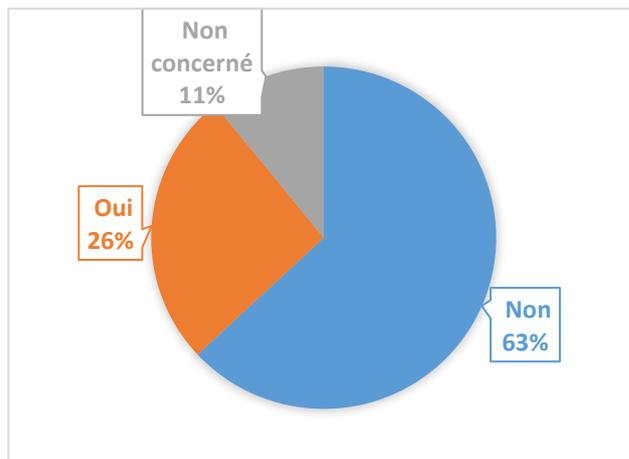


La mobilisation des dispositifs de report et des aides financières

5.6. Report des échéances

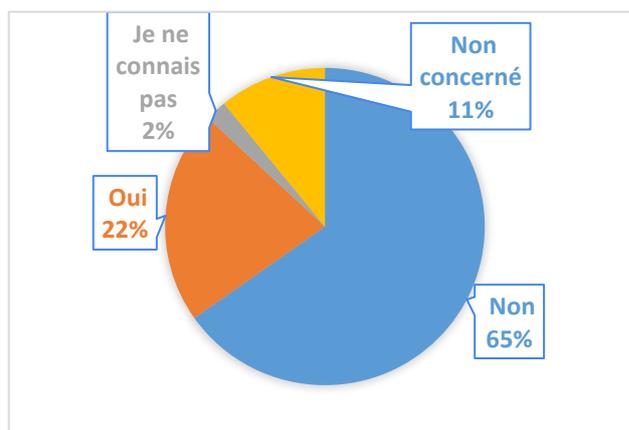
Report des échéances sociales

26% des entreprises ont demandé un report de leurs échéances de paiement de leurs cotisations sociales. C'est près de deux fois moins que lors de la première enquête (56%). Une tendance à la baisse qui peut s'expliquer justement une mobilisation de ce dispositif déjà faite au premier semestre.



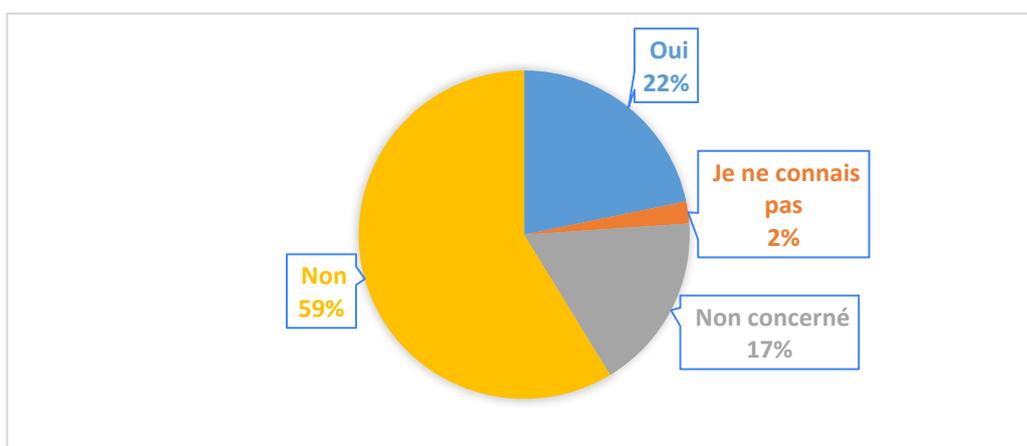
Report des échéances fiscales

De même que pour les échéances sociales, **les entreprises ont fait moins de demandes de report d'échéances fiscales**, soit 22% d'entre elles au lieu de 43% la première fois.



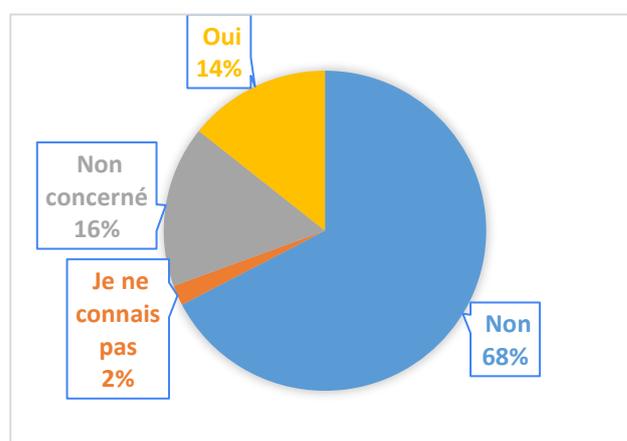
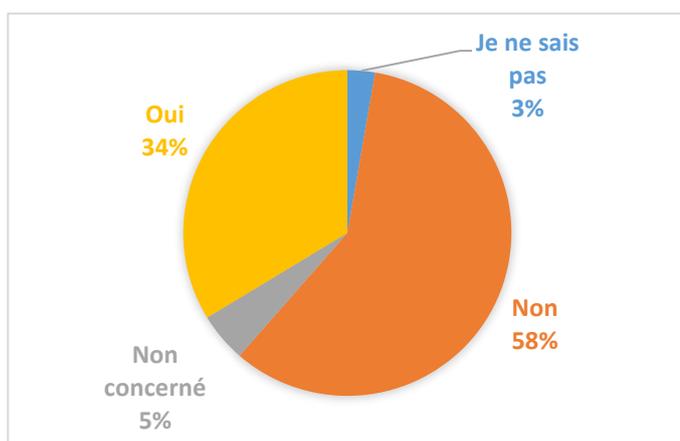
Demande d'exonération des cotisations sociales

Concernant la mesure plus récente d'exonération des cotisations sociales, **la tendance est similaire aux deux autres dispositifs puisque 22% déclarent en avoir fait la demande.**



Demande de report des charges loyer, eau, gaz, électricité

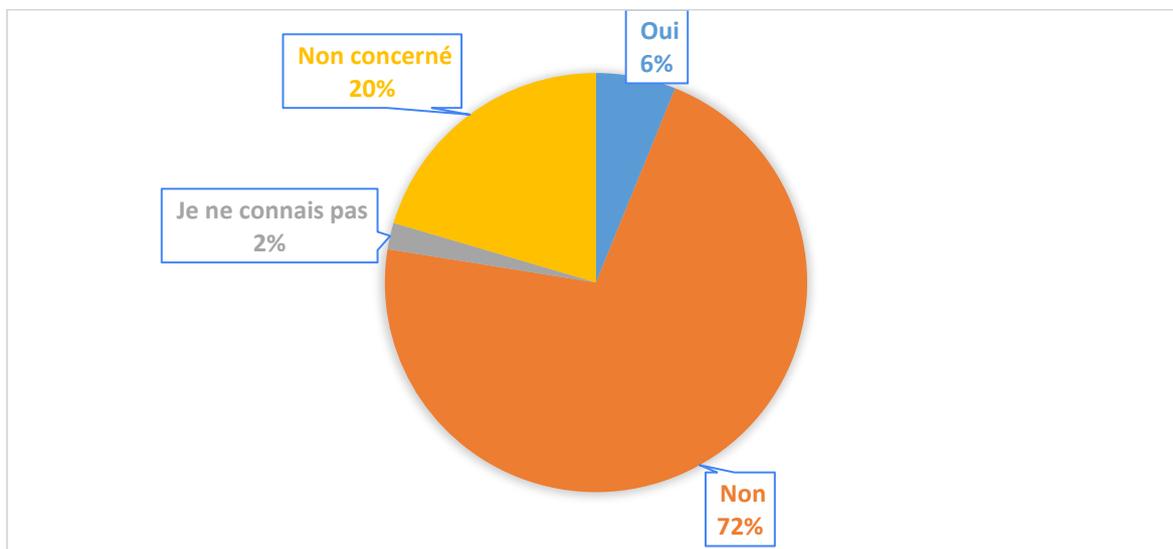
Le report des charges concernant les loyers a lui aussi été moins utilisé car **14% des entreprises en ont fait la demande** contre 34% la première fois.



Négociation des loyers (crédit d'impôt de 50% pour le bailleur)

Le gouvernement a proposé que soit introduit dans le projet de loi de finances pour 2021 un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie des loyers dus par leurs entreprises locataires qui sont administrativement fermées ou particulièrement affectées par les restrictions sanitaires mises en œuvre.

Les entreprises ont peu cherché à négocier leurs loyers (seulement 6%) au moment de l'enquête.

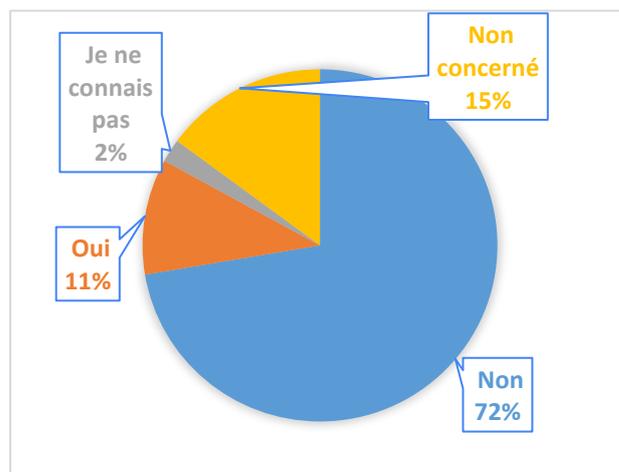


5.7. Aides financières aux entreprises

Fond de solidarité 1500 € (TPE perte CA 50 % mars -avril ou fermeture administrative)

Le Fonds de solidarité a été mis en place par l'État et les Régions pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise.

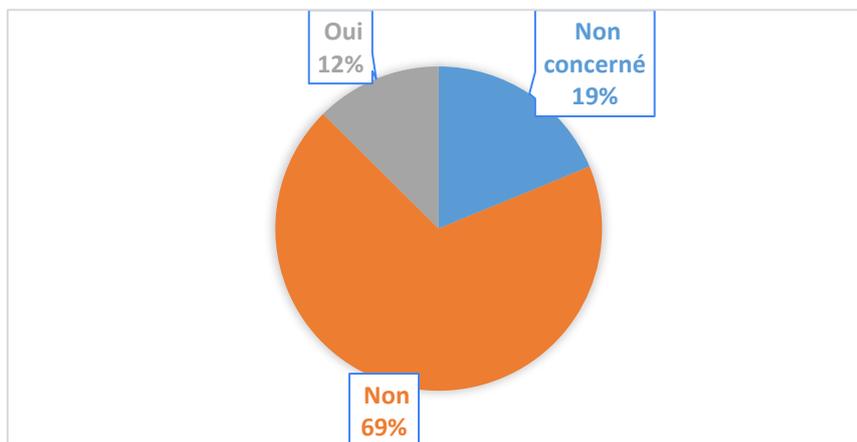
26% des entreprises avaient mobilisé ce fonds de solidarité la première fois. Ils ne sont que 11% à déclarer en bénéficiaire. Cette tendance peut s'expliquer par une représentativité plus faible parmi les répondants de ceux qui réunissaient les conditions pour y prétendre.



Fonds de solidarité 10 000€

Le Fonds de solidarité a été renforcé lors du deuxième confinement afin de proposer une aide allant jusqu'à 10 000€ aux secteurs faisant l'objet d'une interdiction de recevoir du public, quelque soit la taille de l'entreprise.

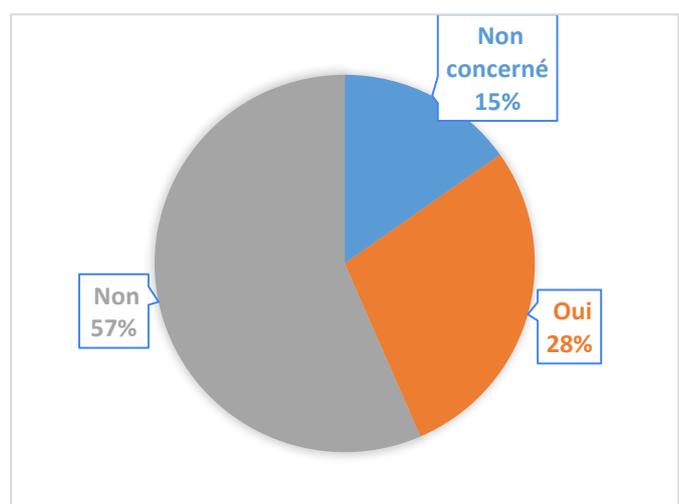
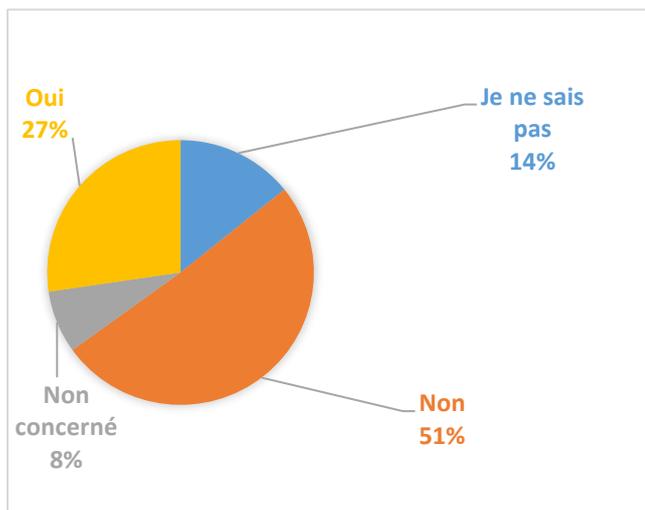
Cette aide n'a été mobilisée que par 12% des entreprises au moment de l'enquête. Ce chiffre est relatif et est à mettre en perspective compte tenu de la potentielle faible représentativité des entreprises ne pouvant recevoir du public parmi les répondants.



Prêt Garanti Etat

Le Gouvernement a mis en œuvre le dispositif de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises et a décidé de le prolonger en mi-novembre jusqu'à juin 2021 pour les entreprises qui souhaiteraient en faire la demande. Les **entreprises de toute taille et quelle que soit leur forme juridique** ont pu demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Comme ce que révélait la première enquête, plus d'un quart des entreprises disent en avoir fait la demande (28%).



Prêt direct de l'Etat

Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement pour soutenir les entreprises, la loi de finance rectificative d'avril 2020 a créé un dispositif de prêts participatifs directs de l'Etat.

Ce dispositif s'adresse aux très petites et petites entreprises dont l'activité a été affectée par les conséquences économiques de la Covid-19 et qui n'ont pu obtenir de prêt garanti par l'Etat (PGE). L'objectif pour l'Etat est de soutenir leur trésorerie tout en améliorant leur structure de bilan.

Un seul dirigeant parmi les répondants à l'enquête a déclaré y avoir eu recours.

Aides région

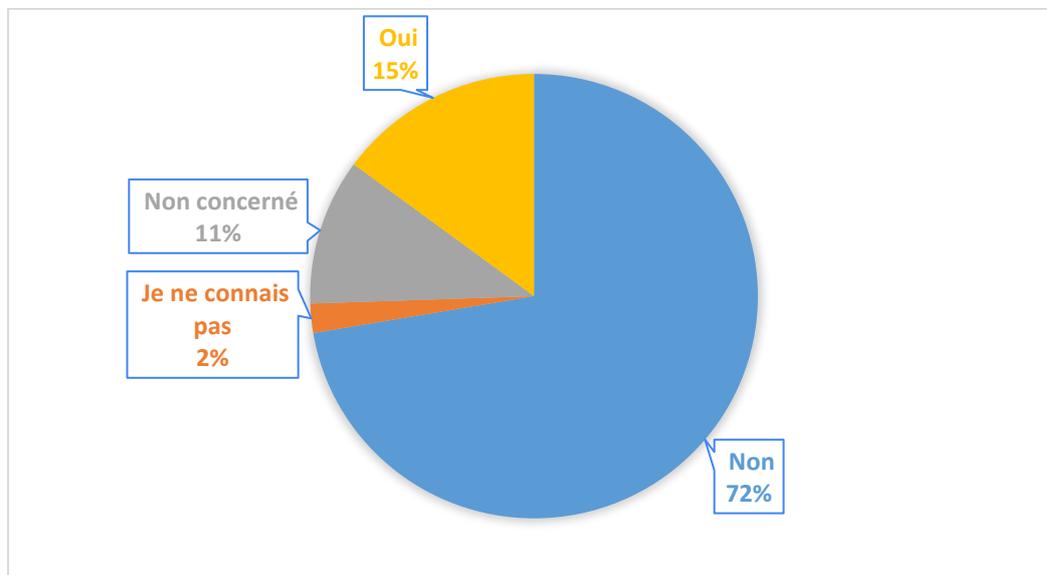
Le fonds Covid résistance vise à maintenir la vitalité du territoire breton en accordant des prêts à taux zéro aux associations et aux petites entreprises qui présentent un besoin de trésorerie, non couvert par financement bancaire, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

Le prêt rebond à taux zéro vise à soutenir les PME bretonnes fragilisées par les mesures de confinement prises dans le cadre de la crise sanitaire majeure liée au COVID-19. Ce prêt, créé à l'initiative de la Région et octroyé par BPI France, est consenti à taux zéro grâce à la participation de la Région et de l'Europe.

Concernant, les aides de la région, là aussi, une seule entreprise parmi les répondants a déclaré y avoir eu recours.

Rééchelonnement du crédit bancaire

Seuls 15% des répondants à l'enquête disent avoir sollicité un rééchelonnement de leur crédit bancaire. On peut l'interpréter comme une volonté des entreprises de ne pas subir trop longtemps leur engagement dans un crédit bancaire tant que cela est possible.



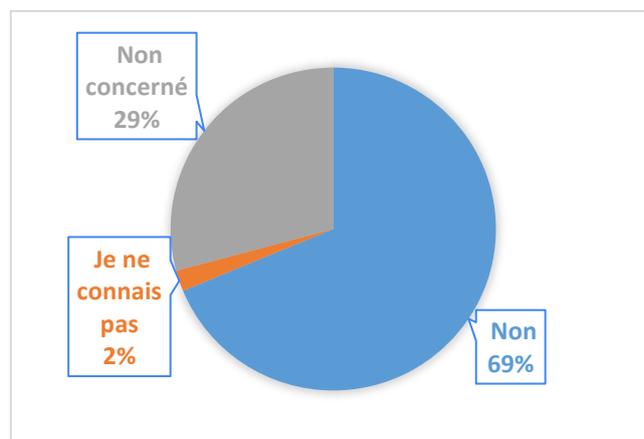
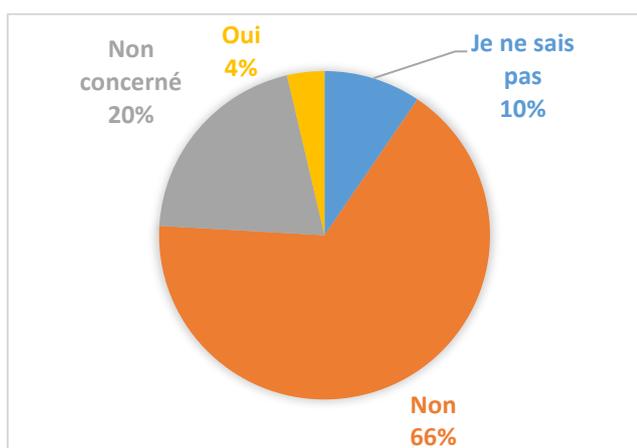
La mobilisation des accompagnements spécifiques

5.8. Recours à un médiateur

Médiateur du crédit (difficulté de financement bancaire)

La médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers. Adossée à la Banque de France, elle est conduite sur tout le territoire par des médiateurs du crédit.

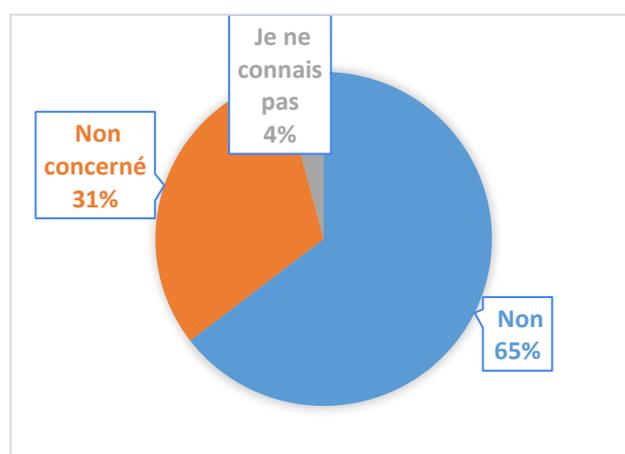
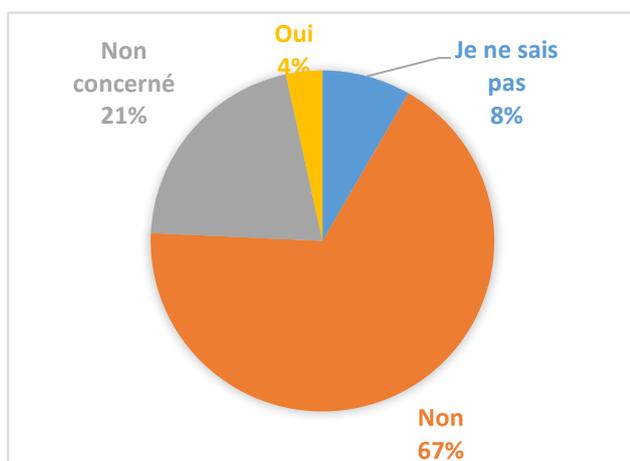
Seulement **4% des entreprises** sollicitées dans le cadre de l'enquête ont eu recours au médiateur du crédit au premier confinement. Aucune entreprise parmi les répondantes ne l'a fait au moment de la deuxième enquête, un quart ayant obtenu le PGE et n'ayant pas eu de difficultés de trésorerie.



Médiateur des entreprises (litiges clients / fournisseurs)

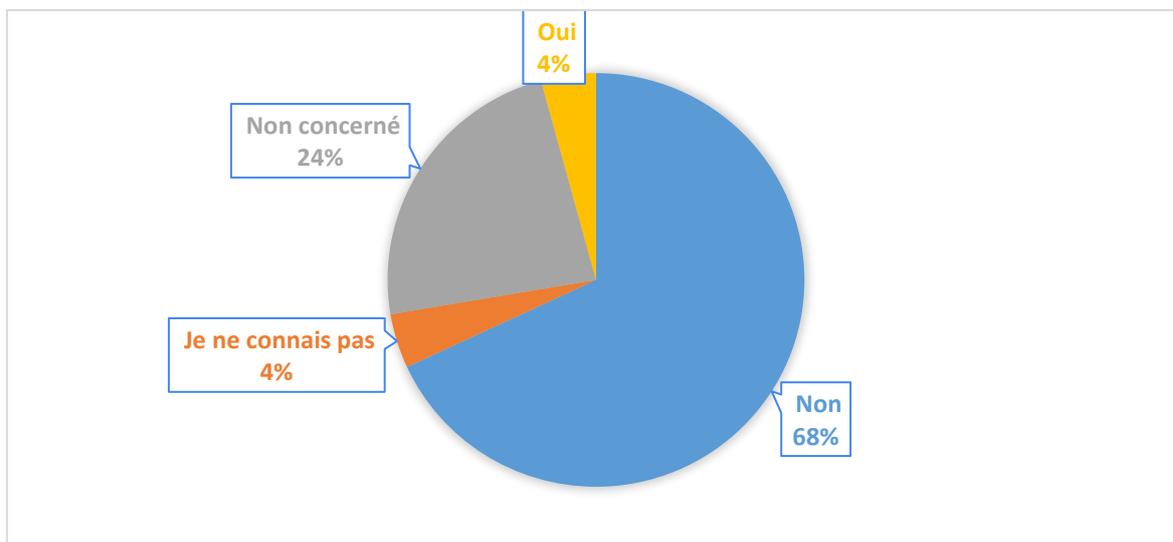
Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques pour résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, pour rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il apporte son aide aux entreprises qui subissent des difficultés économiques liées à des litiges occasionnés par les conséquences de la crise sanitaire.

Seules **4% des entreprises** avaient sollicité le médiateur des entreprises. Là encore, ça n'a été le cas pour aucune entreprise au moment de la deuxième enquête.



5.9. Aide de la Commune (soutien activité en ligne, site de localisation de commerces...)

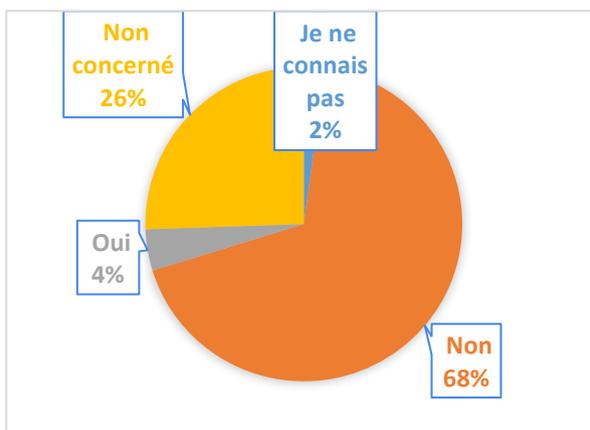
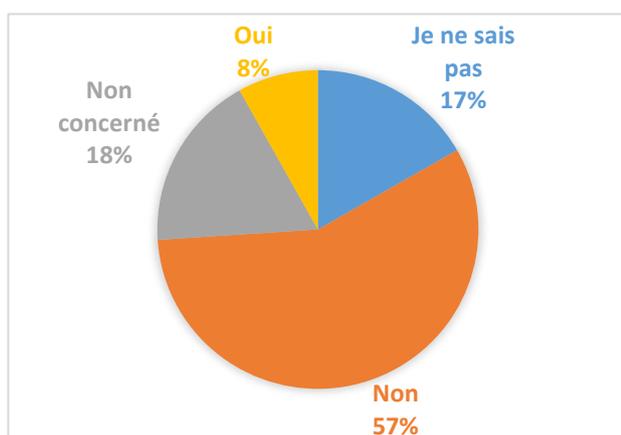
Lors du deuxième confinement, les communes ont mis en place des dispositifs d'accompagnement aux entreprises, notamment pour les aider sur leur présence en ligne. 4% dirigeants ont sollicité cette aide de la commune.



5.10. Guide soutien pour l'activité des artisans commerçants...aide numérique France Num

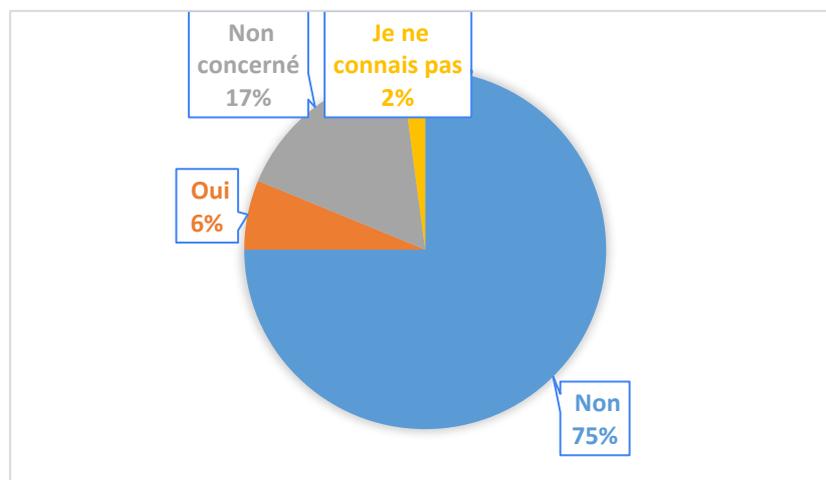
Dans ce contexte où le « commerce physique » a été perturbé, des guides pour accompagner les commerçants à adapter leur commerce en ligne ont été mis à disposition des artisans commerçants notamment.

Lors de la première enquête, 8% des entreprises les avaient utilisés. 4% seulement ont utilisé le guide lors du deuxième confinement, 26% d'entre d'eux se disant non concernés.



5.1.1. Soutien psychologique dirigeant (N°vert APESA)

Le dispositif de soutien psychologique du dirigeant de l'APESA a été sollicité par 3 dirigeants parmi les 50 répondants de l'enquête. Seuls 2% ont indiqué ne pas connaître le dispositif.



5.1.2. Autres dispositifs d'accompagnement spécifiques

Le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a lancé, depuis le 19 mai « Objectif reprise » un dispositif pour sécuriser la reprise - ou la poursuite - de l'activité des TPE-PME post-confinement en agissant sur l'organisation du travail, la prévention des risques et les relations sociales. Ce dispositif a été mené conjointement par la DIRECCTE Bretagne et l'ARACT.

Parmi les répondants, aucun n'a indiqué l'avoir utilisé. Ce constat est à nuancer car un communiqué de la DIRECCTE du 13 octobre 2020 indique que 716 entreprises bretonnes ont répondu au questionnaire en ligne et que 99 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par les chargés de missions de l'ARACT Bretagne.

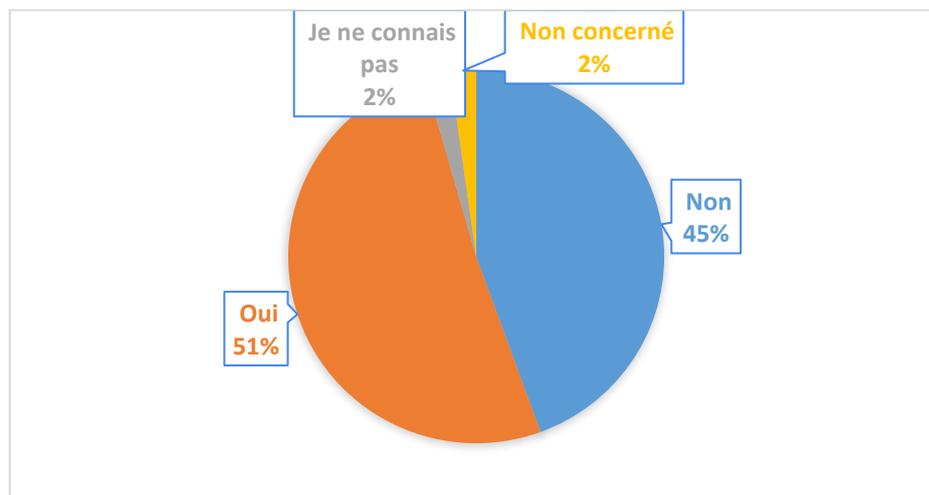
Les Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP) sont au cœur du dispositif d'anticipation et d'accompagnement des entreprises en difficulté de moins de 400 salariés avec un périmètre d'intervention des CRP prioritairement focalisé sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Positionnés auprès des préfets de région, les CRP sont à la fois, les points d'entrée pour les entreprises en difficulté, au niveau local, et les garants de la cohérence des actions des autorités publiques les concernant.

Là aussi, le dispositif n'a pas été sollicité par les entreprises répondantes, ce qui peut s'expliquer par leur secteur d'activité et leur effectif (42% des répondants étant des entreprises de moins de 10 salariés).

Autres mesures et dispositifs

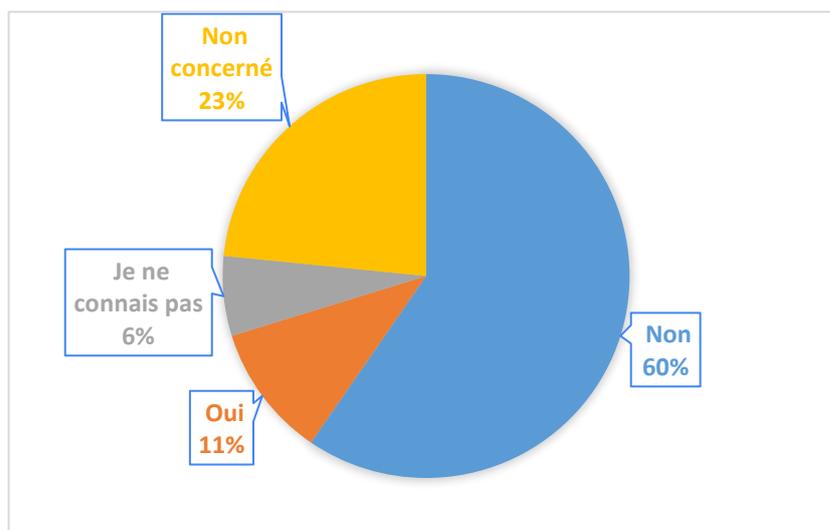
5.13. Aides à l'embauche (Plan jeunes, emplois francs, apprentissage...)

Plusieurs aides à l'embauche ont été mobilisables sur l'année 2020, parmi elles, l'aide à l'alternance, les emplois francs +, les aides à l'embauche pour les moins de 26 ans. Ces aides ont été largement mobilisées par les entreprises comme le montre le graphique. En effet, 51% des entreprises interrogées ont déclaré avoir sollicité au moins une des aides à l'embauche disponibles.



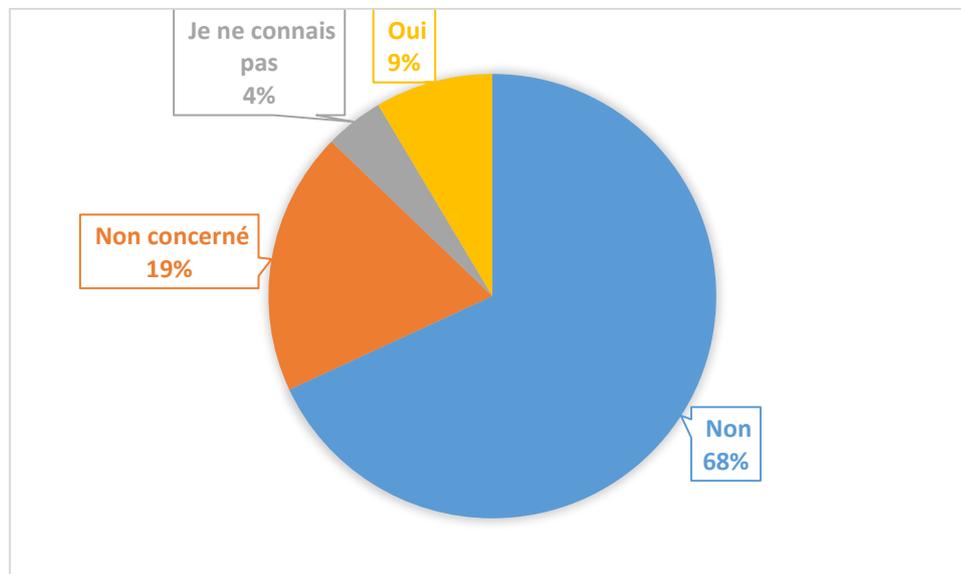
5.14. France relance : Appel à projet écologie, compétitivité, cohésion

11% des entreprises déclarent avoir répondu à un appel à projet dans le cadre du plan France Relance au moment de l'enquête. Seuls 6% déclarent ne pas connaître le plan.



5.15. Subvention Prévention Covid Ameli

9% des entreprises ont sollicité la subvention prévention Covid AMELI et seuls 4% des répondants ne connaissent pas la subvention.

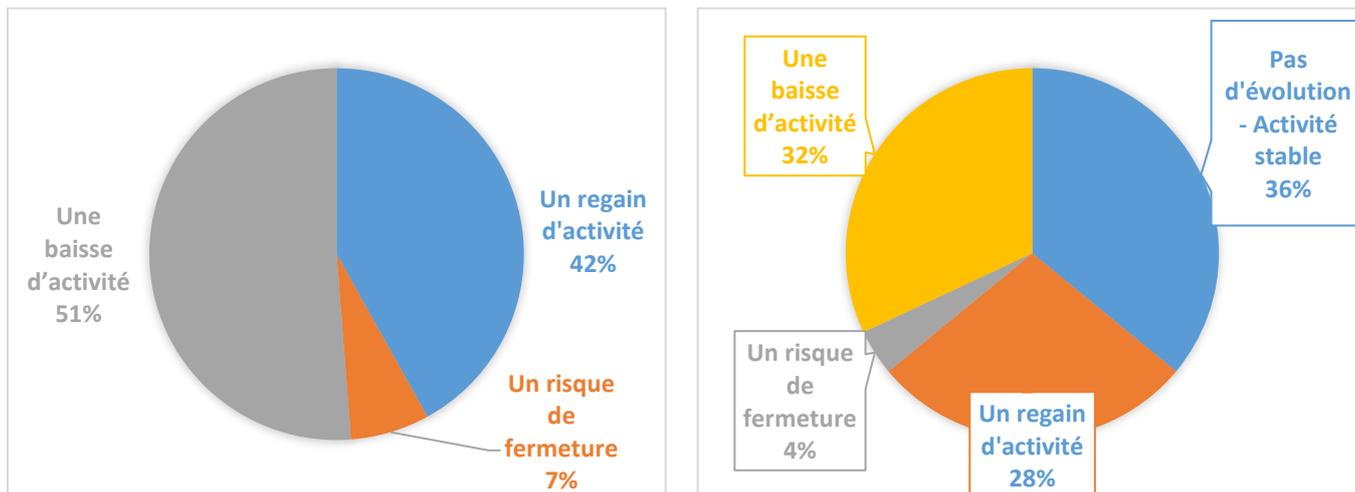


REPRISE D'ACTIVITE

De meilleurs perspectives de reprise d'activité à l'issue du second confinement

Les prévisions des entreprises quant à la reprise sont plus positives que lors d'un premier confinement où 51% des entreprises envisageaient une baisse d'activité là où « seulement » 32% l'anticipent aujourd'hui.

Seuls 2 répondants craignent un risque de fermeture.

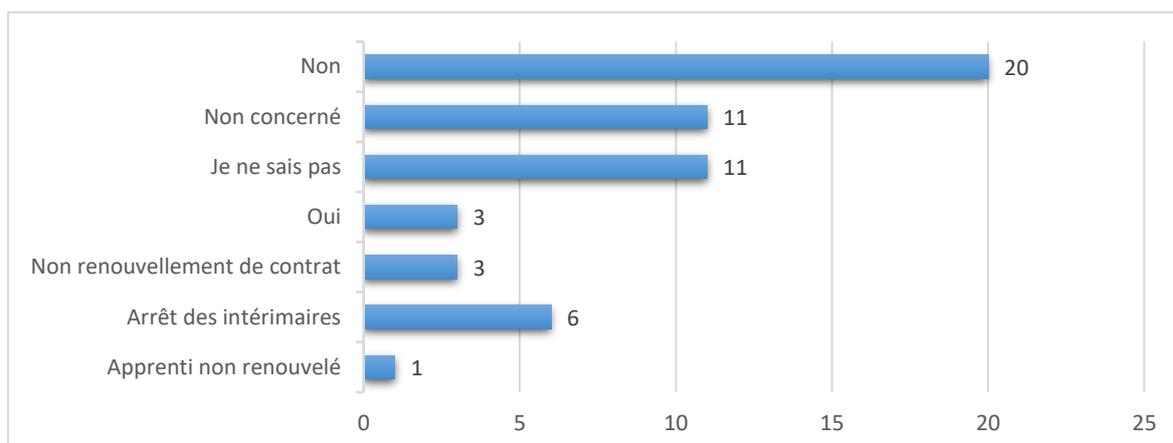


Incertitudes quant à la séparation de certains salariés en cas de baisse d'activité

22% des entreprises ne savent pas encore si elles devront se séparer de certains salariés à l'issue du deuxième confinement. Une tendance à la baisse puisqu'ils étaient 40% la première fois.

40% ne prévoyaient pas de se séparer de certains de leurs salariés au moment de répondre et 22% ne s'estimaient pas concernés.

En cas de baisse d'activité, envisagez-vous de devoir vous séparer de certain.es de vos salarié.e.s ?
(plusieurs réponses possibles)

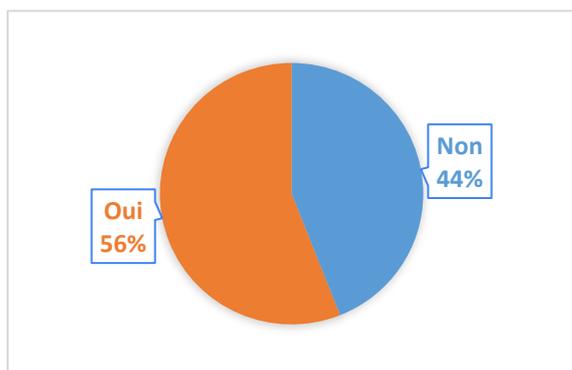


19% des entreprises prévoyaient des ruptures de contrats la première fois. Ils ne sont plus que 6% d'entre eux cette fois.

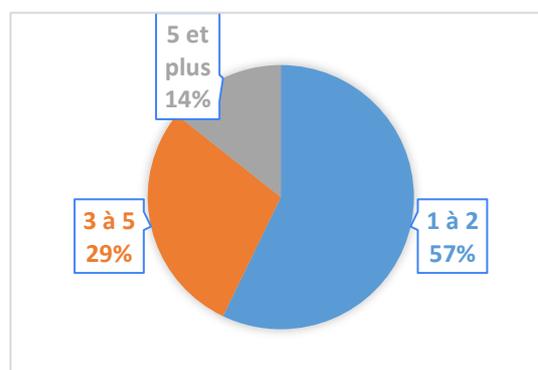
Des besoins en recrutement qui perdurent

56% des entreprises indiquent vouloir recruter maintenant ou prochainement. Malgré un contexte difficile, les besoins de recrutement semblent donc persister. Elles étaient déjà 41% au premier confinement à envisager de recruter lors du premier confinement. Dans la majorité des cas (57%), cela concerne 1 à 2 personnes mais nous notons que pour 53% d'entre elles, les besoins sont importants puisqu'ils concernent au moins trois postes.

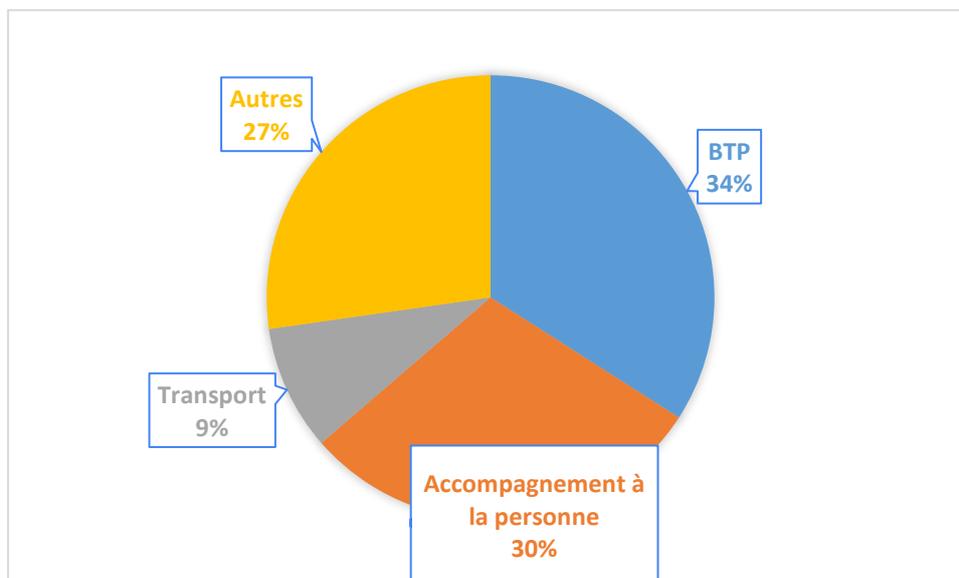
Envisagez-vous de recruter maintenant ou prochainement ?



Si vous prévoyez embaucher de nouveaux salariés, avez-vous une idée du nombre de personnes ?



Les secteurs concernés par les nouvelles embauches sont les suivants :



Le bâtiment représente 34% des besoins de recrutement exprimés, suivi de près par l'accompagnement à la personne qui représente également des besoins importants avec 30% des besoins exprimés. Le transport est lui aussi un des secteurs recrutant le plus.

Concernant, les autres besoins, ils proviennent de différents secteurs d'activité (Industrie, fonctions supports, enseignement de la conduite, aménagement paysager...)

57% des entreprises concernées déclarent avoir déjà potentiellement des candidats pour pouvoir ces postes.

Commentaires :

Sur 50 répondants, seule une entreprise nous a indiqué avoir besoin d'un appui digital que DEFIS Emploi Pays de Brest a accompagné par la suite. Lors du premier confinement, elles étaient 62 (pour 205 répondants) à avoir sollicité un appui sur les différentes problématiques rencontrées.

Les entreprises ont sollicité pour de multiples raisons : Difficultés de trésorerie, mobilisation des aides (dont les difficultés techniques pour se connecter sur les plateformes), les démarches pour le DUER ou le PCA, le recrutement, la mise en œuvre de l'activité partielle, de la formation, l'approvisionnement en Equipements de Protection Individuels, masques et gel hydroalcoolique, le développement d'une plateforme de e-commerce, des questions sur l'organisation de la reprise etc...

Or, les résultats de l'enquête indiquent qu'une bonne partie de ces difficultés ne semblent plus être rencontrées par les entreprises. Ces éléments s'expliquent par les autres enseignements de l'enquête, à savoir une meilleure appropriation des informations relatives aux différentes aides et dispositifs ainsi qu'à une meilleure identification des interlocuteurs pour les aider sur les problématiques rencontrées. Ce constat a été conforté par une enquête téléphonique menée par le dispositif RH TPE auprès des entreprises. Cette enquête visait à vérifier la bonne appropriation des dispositifs d'aide et d'accompagnement, ce qui s'est avéré être le cas lors des échanges qui ont eu lieu.

Les résultats montrent en effet que rares sont les dirigeants à avoir exprimé ne pas connaître un dispositif ou une aide. Il faut dire que les différents acteurs de l'économie et de l'emploi ont tous déployé des moyens humains et/ou financiers pour venir en appui aux entreprises.

Les résultats indiquent aussi un recul global des difficultés perçues par les entreprises. En effet, qu'il s'agisse des difficultés liées à la trésorerie, l'activité, le gel des embauches, la mise en place des gestes barrières etc..., les réponses montrent un recul des difficultés à tous les niveaux sauf en ce qui concerne les difficultés liées au manque de personnel.

Effectivement, les problèmes de recrutement perdurent, notamment dans le secteur du bâtiment et de l'accompagnement à la personne, ce qui explique en partie que les acteurs de l'emploi ont été davantage sollicités lors de cette deuxième vague. Un constat partagé sur le terrain par les différents dispositifs de DEFIS Emploi Pays de Brest, fortement mobilisés en fin d'année par les entreprises pour les accompagner dans le recrutement, notamment dans la mobilisation des aides à l'embauche qui se sont révélées efficaces puisqu'elles ont été utilisées par la majorité des entreprises interrogées.

Globalement à fin décembre 2020, les résultats indiquent un regain d'optimisme, que ça soit sur les perspectives liées à l'activité, à la sortie de crise et une anticipation assez basse de ruptures de contrat. Si la moitié des dirigeants a indiqué ne pas avoir de crainte particulière, la moitié d'entre eux a indiqué avoir des craintes soit pour ses salariés, ses clients, pour eux-mêmes ou pour les trois à la fois. 6% d'entre eux ont tout de même déclaré avoir sollicité le dispositif de soutien psychologique APESA.

DEFIS emploi PAYS DE BREST



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • ENTREPRISES • FORMATION • INCLUSION, INNOVATION • SERVICES

DEFIS EMPLOI PAYS DE BREST
1 RUE LOUIS PIDOUX • 29200 BREST • 02 98 42 08 24
WWW.DEFISEMPOI.BZH